N/Réf : CAB/PR/CPCSC/ /FNL/MK/2012

***Note à la Bienveillante Attention de Son Excellence Monsieur le Directeur de Cabinet du Chef de l’Etat***

**Concerne : Transmission Communiqué de Presse N° 014/2012**

1. **SYNTHESE**
2. Son Excellence Monsieur le Président de la République a reçu en ampliation la lettre de l’APUKIN adressée au Ministre de l’ESU relative à l’objet en marge.
3. Ce Communiqué de Presse fait état du différend qui oppose le Ministre de l’ESU au Comité Exécutif de l’Association des Professeurs de l’université de Kinshasa, concernant le dossier des Véhicules des Professeurs.
4. Des concertations directes ont pu se tenir entre l’APUKIN, ATC et le Cabinet du Ministre de l’ESU, au bout desquelles a été signé, entre Auto Transport Company et l’APUKIN, un Avenant au Contrat de vente des véhicules, sous forme de Procès-verbal, stipulant que le Contrat et son exécution ne concernent qu’Auto Transport Company et le Comité Exécutif de l’APUKIN qui s’engagent à l’exécuter de bonne foi.
5. Ce fait qui consacre le retrait du Ministre de l’ESU du dossier Véhicules des Professeurs ayant ainsi rencontré la revendication majeure de ces derniers, a permis la suspension de la grève qui durait depuis 10 semaines.
6. **AVIS ET CONSIDERATIONS**
7. Depuis quelques années, on assiste à des grèves à répétition dans l’Enseignement Supérieur, notamment à l’Université de Kinshasa.

A leur origine, généralement des revendications relatives aux avantages sociaux des Professeurs et pratiquement jamais à la baisse du niveau des études, ni des avantages auxquels doivent aspirer les étudiants.

1. Ces grèves à répétition qui ne permettent pas le bouclage normal des programmes affectent profondément la qualité des enseignements dispensés. Ajouter à cela les autres délinquances dites universitaires relatives aux abandons des cours par les Professeurs à leurs assistants, les extra moros, des voyages privés, des cotes négociées, etc.
2. Il est temps que le travail des penseurs que sont les Professeurs corresponde aux efforts fournis par l’Etat pour améliorer leurs conditions de vie et de travail.
3. Le Collège Chargé des Questions Sociales et Culturelles propose que le Cabinet du Président de la République, dans son accusé de réception, appelle les Professeurs au respect de leur noble profession et leur demande, non seulement la suspension, mais la levée de cette grève qui passe annuellement de suspension à suspension. Les jeunes universitaires sont les cadres de demain et l’espoir du développement de notre pays, mais que léguons-nous à cette génération avec ces pratiques rétrogrades!

En annexe, projet d’accusé de réception à l’APUKIN.

Haute considération.

**Léonard MASU-GA - RUGAMIKA**

Min. : Cons. Faustin NSAKA LUMPUNGU

Saisie  : MUTOBA KAWELE

**Visa  : DIRCABA I**

**PROJET**

*N/Réf. : CAB/PR/CPCSC/ /FNL/MK/2012*

***Transmis copie pour information à :***

* *Monsieur le Ministre de l’Enseignement Supérieur et Universitaire ;*
* *Madame le Directeur de Cabinet Adjoint du Chef de l’Etat ;*
* *Monsieur le Conseiller Principal du Chef de l’Etat au Collège Chargé des Questions Sociales et Culturelles.*

***(Tous) à KINSHASA/GOMBE***

-----------------------------------------------------------

***Au Président du Comité***

***de l’Association des Professeurs***

***de l’Université de Kinshasa***

***(APUKIN)***

***à KINSHASA/LEMBA***

***Concerne : Transmission Communiqué de Presse N°014/2012***

***Accusé de réception***

***Monsieur le Président,***

*Son Excellence Monsieur le Président de la République a reçu la copie de votre lettre adressée au Ministre de l’Enseignement Supérieur et Universitaire référencée APUKIN/CE/BN/01/012 du 14 janvier 2012 dont l’objet en marge et vous en remercie.*

*Votre Communiqué de Presse me fait croire que la réponse à vos revendications a été donnée. Je vous demande de bien vouloir lever définitivement cette grève qui porte des forts préjudices à la bonne formation des étudiants, d’autant plus qu’une ASBL ne saurait se substituer à un syndicat.*

*Je profite de cette occasion pour vous rappeler que vous avez entre vos mains le destin de la jeunesse. A ce titre, je vous exhorte à avoir un comportement digne de l’espoir mis en vous par l’Etat.*

*Veuillez agréer,* ***Monsieur le Président****, l’expression de ma considération distinguée.*

***Gustave BEYA SIKU***